

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 2043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par  
M. Denaja  
-----**ARTICLE 2 I**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« L. 1235-11 et L. 2141-5 »

les mots :

« et L. 1235-11 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer une erreur de référence à l'article L. 2141-5 du code du travail qui ne concerne pas la situation dans laquelle le juge est amené à se prononcer sur la régularité du licenciement.